

DEMANDE D'INDEMNITÉS DE FRAIS DE STAGE EN ENTREPRISE

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE :

ADRESSE DU DOMICILE :

ADRESSE DE L'HEBERGEMENT⁽¹⁾ (si différente du domicile) :
élèves logeant à proximité de leur lieu de stage

DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL :

.....
.....
.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

– Nombre de jours ouvrés de la période considérée :

..... Jours

– Nombre de week-ends inclus dans la période considérée :

..... Week-ends

– Distance en kms domicile → lieu de stage :
(mappy.fr)

..... kms

PERIODE DE STAGE : du au (inclus)

FRAIS DE DÉPLACEMENT

MOYEN(S) DE TRANSPORT UTILISE :

Voiture particulière (VP) - préciser le n° d'immatriculation du véhicule utilisé :
(Joindre **obligatoirement** une copie de la carte grise du véhicule déclaré et une copie de l'attestation d'assurance, en cours de validité, s'y rapportant)

Deux-roues motorisées – préciser le n° d'immatriculation du deux-roues utilisé :
(Joindre **obligatoirement** une copie de la carte grise du deux-roues déclaré et une copie de l'attestation d'assurance, en cours de validité, s'y rapportant)

Transports en commun (bus, train)
(Joindre **obligatoirement** TOUS les titres de transport validés et datés)

Je ne sollicite pas le remboursement des frais de déplacement

⁽¹⁾ Les étudiants dont le domicile est éloigné de leurs lieux de stage sont hébergés par de la famille le plus souvent, à une adresse située à proximité de l'entreprise d'accueil.

FREQUENCE DES TRAJETS :

- Tous les jours j'effectuais le trajet domicile → lieu de stage → domicile – *préciser la distance*
Aller → Retour journalière en kms :
(Trajet **le plus court**, calculé sur le site mappy.fr, dans la limite de 120 kms A → R maximum)
..... Kms aller X 2 = kms / jour

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Distance parcourue pendant toute la durée du stage : kms

- Une fois par semaine j'effectuais le trajet domicile → lieu de stage et chaque jour j'effectuais le trajet lieu de stage → lieu d'hébergement⁽¹⁾ situé à proximité de mon lieu de stage :
(Trajet **le plus court**, calculé sur le site mappy.fr)

Distance hebdomadaire parcourue domicile → lieu de stage : kms / semaine

Distance quotidienne parcourue lieu de stage → lieu d'hébergement⁽¹⁾ : kms / jour

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

Distance parcourue pendant toute la durée du stage : kms

- Autre cas de figure (*mécanisme de trajets atypiques non répertorié, moyens de transport mixte : VP / train ou deux-roues / train, par exemple*) :

Décrivez précisément, sur papier libre, les moyens de transport utilisés, les trajets effectués, leurs fréquences, afin que le calcul de la distance totale parcourue pendant toute la durée du stage, correspondent à la méthode utilisée.

FRAIS DE NOURRITURE

Les repas pris pendant votre période de stage sont susceptibles d'être remboursés dans les conditions suivantes :

- Un **seul repas** par jour peut être indemnisé
- Le plafond de remboursement n'excède pas **12 € / repas**

Il est impératif, pour prétendre au remboursement des frais de nourriture engagés pendant votre stage, de **conserver et de fournir à l'administration les justificatifs de toutes vos dépenses** (tickets de caisse, factures des restaurateurs, tickets de denrées alimentaires, datés...

Avez-vous bénéficié de tickets restaurants : OUI NON

↳ **Si OUI**, précisez la valeur unitaire : €, leur nombre :

Si des tickets restaurants ont été fournis par l'entreprise, la participation patronale sera déduite du montant du remboursement.

Vos déjeuners ont-ils intégralement et tous, été pris en charge par votre entreprise d'accueil ?

OUI NON

Je ne sollicite pas le remboursement des frais de nourriture

DANS TOUS LES CAS FOURNIR UN R.I.B.

Je certifie que les informations ci-dessus sont exactes et m'engage à transmettre au service Intendance les documents nécessaires pour procéder au remboursement des frais de déplacements et de nourriture avancés, **dès mon retour de stage.**

Fait à, le

Signature :
(Pour les élèves mineurs, visa de l'autorité parentale)

⁽¹⁾ Les étudiants dont le domicile est éloigné de leurs lieux de stage sont hébergés par de la famille le plus souvent, à une adresse située à proximité de l'entreprise d'accueil.